

**Réunion du Conseil d'Administration
Du 23 février 2021 à 18 heures, salle du Conseil Municipal**

COMPTE-RENDU

Présents : M. Franck PERRY, Président, Mme Sylvie VINCENT, M. Pierre GÉRARD, M. Jacky CANEPA, Mme Véronique GROSSIER, M. Patrick FLOQUET et Mme Charline LEHMANN.

Représentants des associations : Mmes Nicole GEORGES (ADMR), Marie-Lou GROSJEAN (les Restos du Cœur), Christine PÊCHEUR (Croix Rouge Française), Françoise PIGENEL (association AIR), Sylvie CONRAUX (UDAF), Geneviève GUNEY (association l'Escale) et M. Yonny LUCAS (ADAVIE).

Excusés : Mme Denise MAIRE, Mme Suzanne VAUTHIER (Vittel Accueil) et M. Didier FORQUIGNON.

Secrétaire de séance : Mme Christine PÊCHEUR.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 15 décembre 2020

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2020.
Une abstention : Sylvie CONRAUX, absente lors de cette réunion.

2) Mise à disposition du personnel auprès de la ville de Vittel pour renforts ponctuels

De manière ponctuelle, certains agents du CCAS participent à l'organisation de certains événements (carnaval, foire aux grenouilles, ...) mis en place par la Ville de Vittel. Il est ainsi proposé de renouveler une procédure de mise à disposition, notamment dans un souci de visibilité financière.

Un exemplaire de la convention de mise à disposition est consultable au bureau des ressources humaines.

En raison de la situation sanitaire très tendue, Monsieur le Président signale la nécessité d'annuler certaines manifestations, comme le carnaval et la foire aux grenouilles. Il encourage cependant les commerces vittellois à rester ouverts et à proposer à la vente ou à emporter des produits locaux en lien avec la manifestation.

Geneviève GUNEY demande si les associations auront l'autorisation d'organiser des déballages lors de certaines manifestations. Monsieur le Président répond par la négative au risque de provoquer des rassemblements de foule.

Sylvie CONRAUX évoque la présence d'un chalet rue de Verdun.

Monsieur le Président informe que la possibilité a été donnée à un commerçant vittellois de proposer des produits à la vente dans le but de soutenir son activité. Les clients ne sont toutefois pas autorisés à consommer sur place. Monsieur le Président s'engage à rester vigilant quant au respect des mesures sanitaires et notamment l'interdiction des rassemblements de plus de 6 personnes sur la voie publique. L'autorisation est par ailleurs limitée au 15 mars.

Après avis favorable du comité technique réuni le 11 février 2021, et accord des agents concernés, le Conseil d'Administration du CCAS de Vittel, à l'unanimité, autorise Madame la Vice-présidente à signer la convention et les arrêtés individuels correspondant.

3) Matériel informatique : Groupement de commandes entre la ville de Vittel, le Centre Communal d'Action Sociale de Vittel, la Régie Vittel Sports et la Communauté de Communes Terre d'Eau

Afin de faciliter la gestion du marché d'achat de fournitures de matériels informatiques pour les années 2021 à 2025, de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation et d'exécution des marchés, la Ville de Vittel, le Centre Communal d'Action Sociale de Vittel, la communauté de communes Terre d'Eau et la régie Vittel Sports, envisagent de se regrouper et de constituer un groupement de commandes, en application de l'article L 2113-6 du code de la commande publique, dont le mandataire serait la ville de Vittel.

La convention constitutive du groupement, dont le projet est joint en annexe, a pour objectif de préciser les modalités de fonctionnement du groupement jusqu'au terme du marché.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le projet de convention portant constitution d'un groupement de commandes entre les instances précitées et autorise la Vice-présidente à signer la convention, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

4) Rapport d'orientation budgétaire 2021 du CCAS

Conformément à la loi du 6 février 1992 sur l'administration territoriale de la République, et à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil d'Administration est appelé à débattre des orientations budgétaires pour l'exercice 2021.

La loi NOTRe, promulguée le 07 août 2015, a modifié les modalités du débat d'orientation budgétaires des collectivités locales, le débat d'orientations budgétaires devenant le rapport d'orientations budgétaires.

Le rapport figurant en annexe permet de présenter différentes informations sur la situation et l'évolution des données financières et sociales de la collectivité

Ce rapport d'orientations budgétaires est une étape obligatoire du processus budgétaire, et doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les deux mois précédents l'adoption du budget. Il constitue par ailleurs une réelle opportunité de discuter et d'affirmer avec force la poursuite des engagements du CCAS et de son Conseil d'Administration.

Monsieur le Président présente et commente le document adressé aux membres du Conseil d'Administration.

Préambule

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du débat d'orientation budgétaire des collectivités locales, le débat d'orientations budgétaires devenant le rapport d'orientations budgétaires. Le document doit être enrichi d'informations supplémentaires, avec des exigences supplémentaires pour les collectivités de plus de 10 000 habitants. Ces nouvelles dispositions s'appliquent de la même manière aux établissements publics administratifs que sont les CCAS.

Désormais, le rapport d'orientation budgétaire doit porter non seulement sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il est à noter que l'évolution de la dette ne concerne pas le CCAS de Vittel dont la dette est inexistante.

Le ROB est porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Enfin, il est précisé que le débat ne doit pas seulement avoir lieu, il doit en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique. L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit être transmis au préfet du département et au président de l'EPCI dont la commune est membre, si l'EPCI en question exerce des compétences en matière sociale.

Il doit également être mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans le délai d'un mois suivant la séance au cours de laquelle il a été débattu.

La présentation de ce rapport d'orientations budgétaires est une étape OBLIGATOIRE du processus budgétaire sans laquelle l'adoption du budget serait illégale.

Le ROB constitue par ailleurs une réelle opportunité de discuter, d'affirmer avec force la poursuite des engagements du CCAS et de son Conseil d'Administration et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale qu'ils souhaitent impulser.

I. LE CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL

A. Contexte national

Le projet de loi de finances pour 2021 est largement consacré à la relance de l'économie. Il déploie le plan "France relance" de 100 milliards d'euros annoncé en septembre 2020, pour répondre à la récession provoquée par l'épidémie de Covid-19. Il acte la baisse des impôts dits "de production" pour les entreprises. Il contient également plus de 20 milliards d'euros de mesures d'urgence pour les secteurs les plus touchés par la crise (restauration, événementiel, loisirs ...) et les ménages.

Les prévisions sur la croissance, le déficit et les dépenses publiques, ont été revus par le gouvernement au cours de la discussion budgétaire, en raison de la deuxième vague d'épidémie de Covid-19 et du deuxième confinement. Le projet de budget table pour 2021 sur une prévision de croissance de +6%, un **déficit public à 8,5%** du PIB (après 11,3% en 2020) et une **dette publique à 122,4%** du PIB (après 119,8% en 2020).

Les mesures concernant les collectivités territoriales

Près de 2,3 milliards d'euros ont été votés pour aider les collectivités locales à compenser leurs pertes financières liées à la crise sanitaire : fonds de stabilité des départements renforcé, nouveaux crédits pour soutenir l'investissement des régions et clause de sauvegarde pour le bloc communal reconduite en 2021 à hauteur de 200 millions d'euros. Cependant, les modalités de calcul de cette clause de sauvegarde sont inquiétantes dans la mesure où elles sont basées sur la moyenne des recettes des années 2017 à 2019. Mais surtout, elle ne prend pas en compte les pertes de recettes tarifaires : cantine, périscolaire, entrées aux spectacles et à la piscine..., ce qui représente, pour Vittel, une perte de plus de 340 000 € constatée en 2020, somme supérieure au budget du CCAS, alors que les charges de personnel n'ont pas diminué.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) restera stable en 2021, avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc local et 8,5 pour les départements, soit 26,8 milliards d'euros au total. Les dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR), quant à elle, augmenteront chacune de 90 millions d'euros.

Les dotations d'investissement seront également stabilisées. La dotation politique de la ville (DPV) s'établira à 150 millions d'euros et les dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de soutien à l'investissement local (DSIL) s'élèveront respectivement à 1,046 milliard et 570 millions d'euros. À noter que Vittel ne peut bénéficier que de la DSIL, n'étant pas éligible aux autres dotations compte tenu de son potentiel fiscal, supérieur à la moyenne nationale.

Le PLF 2021 marque également l'entrée en vigueur du nouveau schéma de financement des collectivités locales suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation pour l'ensemble des ménages. Pour rappel, 80 % des foyers ne paient plus la TH sur leur résidence principale tandis que pour les 20 % restant, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

Dès cette année, les communes se verront transférées la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, répartie par application d'un coefficient correcteur censé neutraliser les phénomènes de sur et sous compensations. Les intercommunalités et les départements récupéreront une fraction de TVA. Pour compenser la perte des frais de gestion de la taxe d'habitation, les régions toucheront une dotation de 293 millions d'euros. À ce jour, la ville ne dispose pas des informations nécessaires pour évaluer précisément l'impact de cette modification de ses recettes fiscales. Cependant, il est patent que les collectivités perdent une partie de leur pouvoir de fixer les taux. De plus, les recettes des intercommunalités et des départements dépendront largement de la conjoncture économique, ce qui n'est guère rassurant en cette période de récession.

La pandémie de Covid-19 laissera des traces profondes...

Si, en 2019, les dépenses sociales ont peu évolué, avec une augmentation globale de 1,9 %, la pandémie de Covid-19 a fait valser les compteurs. Les résultats 2020 s'annoncent "très dégradés", notamment sur le front du RSA. L'Assemblée des Départements de France (ADF) estime le coût supplémentaire à un milliard d'euros.

En effet, la crise sanitaire a d'ores et déjà fait basculer un million de personnes supplémentaires dans la pauvreté. L'Insee s'attend à une hausse de 1,6 point du taux de chômage par rapport à l'an dernier, pour atteindre 9,7 % de la population active.

Les départements sont ainsi les collectivités les plus touchées par la baisse des ressources, alors qu'ils doivent en plus faire face à une hausse de leurs dépenses sociales.

... avec des dépenses sans cesse tirées vers le haut

Le soudain affaiblissement de la santé financière des départements en 2020 résulte d'un "effet de ciseaux" marqué. Si la crise entraîne des économies, elle occasionne cependant de nombreuses dépenses de fonctionnement supplémentaires. Supérieures à 58 milliards d'euros, celles-ci augmenteraient de 2,5% cette année (contre une hausse de 1,7% en 2019), notamment sous l'effet de l'évolution (+2,2%) des charges de personnel.

En effet, le versement de primes aux personnels, notamment ceux des établissements médico-sociaux et des services d'aide à domicile n'est pris en charge que "partiellement" par l'État.

De plus, l'achat par les départements des matériels de protection pour les établissements médico-sociaux et les collégiens, entraînerait une augmentation de 7% des charges à caractère général (au total 4 milliards d'euros).

Quelques chiffres

- l'aide aux personnes âgées : fin 2019, les personnes âgées bénéficient de 1,475 millions d'aides sociales départementales. Ce nombre augmente de 0,7 % par rapport à fin 2018, comme celui des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), à domicile ou en établissement.

- l'aide aux personnes handicapées : les départements comptent 559 000 droits ouverts à une aide sociale aux personnes handicapées au 31 décembre 2019, soit 2,3 % de plus que fin 2018.
- l'aide sociale à l'enfance : 367 000 mesures d'aide sociale à l'enfance (ASE) sont en cours fin 2019, dont 53 % consistent en des placements de mineurs ou des accueils de jeunes majeurs en dehors de leur milieu de vie habituel. Le nombre total de mesures d'ASE progresse de 3,4 % en 2019, une augmentation proche de celle déjà observée en 2018.

B. Contexte local

Le Département des Vosges

Suite à un ajustement budgétaire, le Département des Vosges a approuvé l'augmentation de plus d'un million d'euros le budget alloué au Revenu de Solidarité Active (RSA) afin de faire face à l'augmentation du nombre de bénéficiaires passé de 10 422 foyers en juillet 2019 à 10 988 en juillet 2020.

Avec une politique sociale particulièrement importante, le Département des Vosges pilote le programme départemental d'insertion (PDI) destiné à favoriser le retour à l'emploi de celles et ceux qui en sont le plus éloignés.

Pour faire face ensemble aux difficultés du moment, aux enjeux économiques et sociaux, le Département des Vosges s'engage à préserver le lien social et territorial par :

- un renforcement de la solidarité : 356,60 M€ alloués au fonctionnement avec 77,90 M€ dédiés à l'insertion, 44 M€ à l'enfance et 85 M€ aux personnes âgées et handicapées.
- une présence forte auprès des publics fragiles : resserrer le lien social, territorial, économique et stratégique.
- une redynamisation du partenariat : au service du développement social et territorial, les Maisons de la Solidarité et de la Vie Sociale (MSVS) offrent leurs compétences sociales et leurs connaissances.

La Communauté de Communes Terre d'Eau

La Communauté de Communes Terre d'Eau regroupe 45 communes et plus de 18 800 habitants. En matière sociale, elle propose diverses actions au bénéfice des habitants du territoire :

- le Transport A la Demande (TAD) pour faciliter la mobilité,
- le portage de repas à domicile pour favoriser le maintien à domicile des aînés, personnes à mobilité réduite mais aussi des personnes convalescentes,
- le relais assistantes maternelles qui propose aux familles des informations sur les modes de gardes des jeunes enfants et aux assistantes maternelles de se retrouver pour des formations ou des actions collectives avec les enfants qu'elles gardent,
- des ateliers pour les seniors : informatique, activité physique adaptée.

En matière d'habitat, le programme "habiter mieux" prévoit d'aider les propriétaires occupants qui envisagent des travaux d'amélioration de l'habitat : isolation thermique, économies d'énergie mais aussi des travaux d'adaptation liés à la perte de mobilité ou au handicap.

Elle gère également l'aire d'accueil des gens du voyage située route de Lignéville à Vittel.

France services Terre d'Eau à la Maison Ressources

Depuis le 30 novembre 2020, France Services a installé ses bureaux dans les locaux de la Maison Ressources de Vittel et propose un accompagnement personnalisé pour les démarches administratives.

Elle met également à disposition du public un espace numérique.

Pour rappel, la FS propose un « bouquet de services », répartis selon des domaines-clés comme le logement, l'état civil, la formation, l'emploi et la retraite.

La labellisation FS permet à la CCTE d'obtenir des financements de l'État à hauteur de 30 000€ par an.

La ville de Vittel

La ville doit, plus que jamais, composer avec le contexte budgétaire national désastreux et les effets de la crise sanitaire : la pandémie de coronavirus a entraîné de nombreux surcoûts liés aux achats d'équipements de protection, tandis que la crise économique et la fermeture des établissements qui en découle affecte ses recettes.

Malgré la conjoncture actuelle, la ville va maintenir son soutien au CCAS, et tenter de répondre au mieux au besoin de financement de celui-ci, comme les années passées.

Quelques chiffres

En 2020, la ville de Vittel compte 5 071 habitants dont 777 personnes de moins de 18 ans (contre 997 en 2007) et 1 773 personnes à la retraite (contre 1 665 en 2007).

Le nombre de famille avec enfant(s) s'élève à 653 soit 24 % des ménages de la commune. Le nombre de personnes de 80 ans et plus vivant seules à leur domicile s'élève, quant à lui, à 220.

61 % des vittellois sont propriétaires de leur logement (un chiffre inférieur à celui du département qui est de 64 %). La vacance des logements reste stable avec environ 400 logements non occupés.

La ville de Vittel compte 3 554 logements avec un nombre moyen de personnes vivant sous le même toit de 1,8.

Le taux de chômage des 15-64 ans est de 13 % pour Vittel contre 15 % pour les Vosges : 460 personnes sont inscrites à Pôle Emploi et tenues de faire preuve d'une recherche d'emploi active (145 d'entre elles ont plus de 50 ans).

Le taux d'activité pour les femmes de 15-64 ans est de 73% contre 78% pour les hommes.

II. LA SITUATION DU CCAS

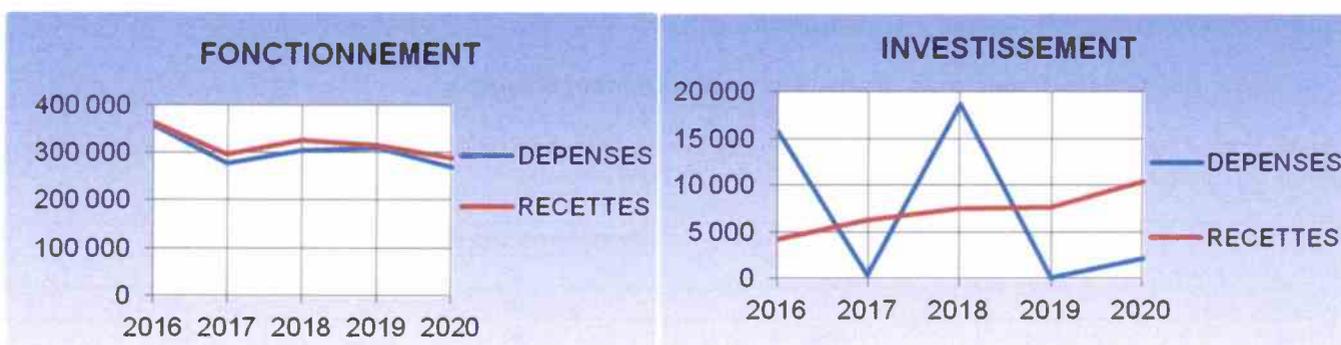
A. L'évolution budgétaire et financière du CCAS de Vittel

Afin de faire face à la crise sanitaire, économique et sociale provoquée par la Covid-19, le CCAS de Vittel s'est mobilisé aux côtés des associations et des partenaires sociaux, mais aussi des commerçants

L'augmentation significative du nombre de personnes en difficulté a contraint le CCAS à mettre en place des dispositifs d'entraide et de soutien. Malgré l'effort financier engendré, ce dernier a su maîtriser ses dépenses.

Rétrospective budgétaire des 5 dernières années

(*) provisoire		2016	2017	2018	2019	2020 (*)
FONCTIONNEMENT	Dépenses	356 535,91	277 103,41	303 350,12	308 562,97	268 732,63
	Recettes	363 437,73	296 903,38	324 521,96	315 841,98	287 339,32
INVESTISSEMENT	Dépenses	15 674,98	379,12	18 719,34	150,00	2 146,80
	Recettes	4 263,38	6 218,98	7 569,90	7 574,36	10 320,50



Recettes de fonctionnement

Les principales recettes du CCAS sont composées de :

- La subvention versée par la commune (220 000 € en 2020 soit 76,56% des recettes). Cette subvention d'équilibre devrait diminuer légèrement en 2021 suite à l'excédent généré en 2020.
- Les produits des prestations fournies par le CCAS : location de salles, photocopies, ...
- La part des concessions dans les cimetières.
- Les versements effectués par les organismes ou collectivités au titre de la participation financière aux services gérés par le CCAS : subvention du Conseil Départemental pour le suivi individuel des bénéficiaires RSA et les ateliers collectifs; subvention de la ville de Contrexéville; financement d'État; subvention de la conférence des financeurs; dons du casino et de diverses associations...

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses du CCAS concernent principalement les dépenses liées aux actions mises en place par le CCAS et les dépenses de personnel pour mettre en œuvre ces actions.

Le CCAS a fait le choix de reconduire les dispositifs mis en place en 2019 (bourse au permis, chantiers jeunes, Goûters Pratiques Seniors).

Cependant la crise sanitaire liée à la Covid-19 a contraint le CCAS à reporter certaines actions, notamment celles à destination des personnes âgées et des bénéficiaires du RSA.

Le CCAS a également fait le choix d'annuler les actions jugées trop risquées au vu des mesures sanitaires mises en place par le gouvernement. Ces actions ont cependant été remplacées par de nouveaux dispositifs comme le colis de Noël ou encore l'opération #Tous solidaires.

Opération #Tous solidaires

Suite à la pandémie de Covid-19 et aux effets désastreux du confinement sur l'activité économique et sur le pouvoir d'achat des Français, la ville de Vittel et son CCAS ont lancé l'opération #Tous solidaires.

Les habitants de Vittel, ainsi que les touristes logeant sur la commune, se sont vus offrir 2 700 bons d'achat d'une valeur totale de 15 € sous forme de trois tickets prédécoupés de 5 € à dépenser pendant la période estivale dans les commerces vittellois.

Ainsi, sur 4 512 bons d'achat distribués par la mairie et l'office du tourisme, le CCAS a reçu 3 893 bons et remboursé 127 factures. Ce sont plus d'une centaine de commerces vittellois qui ont ainsi pu bénéficier de ce dispositif destiné à soutenir l'économie locale.

Un service de livraison gratuit pour les commerçants vittellois

Afin de soutenir les commerçants contraints de fermer boutique pendant le confinement, une opération de communication a également été mise en place par la ville. Un soutien gratuit à la livraison et à la conversion numérique a été proposé grâce à l'appui du CCAS et de ses bénévoles.

Les commerçants intéressés avaient la possibilité de contacter le CCAS qui se chargeait de les mettre en relation soit avec les personnes volontaires pour effectuer les livraisons extra-muros soit avec l'agent de la ville désigné pour effectuer les livraisons intra-muros.

Concernant l'investissement, le CCAS n'a pas effectué de dépenses significatives mise à part l'achat de quatre écrans de protection pour les bureaux des agents et des partenaires, et d'une borne désinfectante.

Le travail rigoureux de gestion accompli par l'ensemble de l'équipe du CCAS tant sur le suivi et l'encaissement des recettes que sur la maîtrise des dépenses, permettra, en 2021, de réaliser un budget performant.

Celui-ci aura pour objectif le maintien des actions déjà mises en place si la situation sanitaire le permet, et le développement des partenariats avec les acteurs associatifs et institutionnels, afin de faire émerger des projets de territoire cohérents et de mutualiser les coûts financiers.

B. Données financières relatives aux ressources humaines

La structure détaillée des effectifs prend en compte l'ensemble des différentes filières de la fonction publique territoriale composant les effectifs du CCAS au 1^{er} janvier 2021.

Filières professionnelles	Fonctionnaires	Agents contractuels	Total
Administrative	3,8 ^(a)	0	3,8
Sociale	1	0	1
Total	4,8	0	4,8

^(a) 1 agent à temps partiel de droit (80%)

Année	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Non titulaire	Somme
2015	1	2,8	3	1	7,8
2016	0	1,8	2	3	6,8
2017	0	1,9	1	2	4,9
2018	0	1,9	2	1	4,9
2019	0	1,9	3	1	5,9
2020	0,9	0	3	1	4,9
2021	0,9	1	3	0	4,9

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses réelles de fonctionnement	434 884,82	352 710,28	271 176,10	298 227,16	300 988,61	261 482,85
Charges de personnel et frais assimilés	296 297,99	231 128,54	210 672,93	241 695,04	226 567,56	194 208,84
Dépenses de personnel/DRF	68,13%	65,52%	77,69%	81,04%	75,27%	74,27%

Les dépenses de personnel ont, quant à elles, diminué significativement en 2020, suite à la mutation d'un agent à la ville, et à la volonté d'un agent de modifier son temps de travail à 80%.

C. Gestion de la dette

Élément d'information obligatoire du ROB, il est signalé qu'aucun emprunt n'est en cours et que le CCAS n'envisage pas d'y recourir dans les années à venir.

D. Les actions du CCAS

Le CCAS de Vittel assure la mise en œuvre de la politique volontariste de la ville en matière d'action sociale en faveur de publics diversifiés. Il apporte un accompagnement et un soutien aux vittellois les plus fragiles par le développement de projets partenariaux innovants.

2021 verra la poursuite et le renforcement par le CCAS de toutes les actions en direction de la population de Vittel et tout particulièrement les personnes fragiles.

➤ **Accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active**

Dans le cadre de l'appel à projet du Conseil Départemental des Vosges, le CCAS propose un accompagnement adapté à chaque bénéficiaire du dispositif RSA orienté sur l'action, permettant son insertion sociale et/ou professionnelle grâce aux entretiens individuels et aux actions collectives.

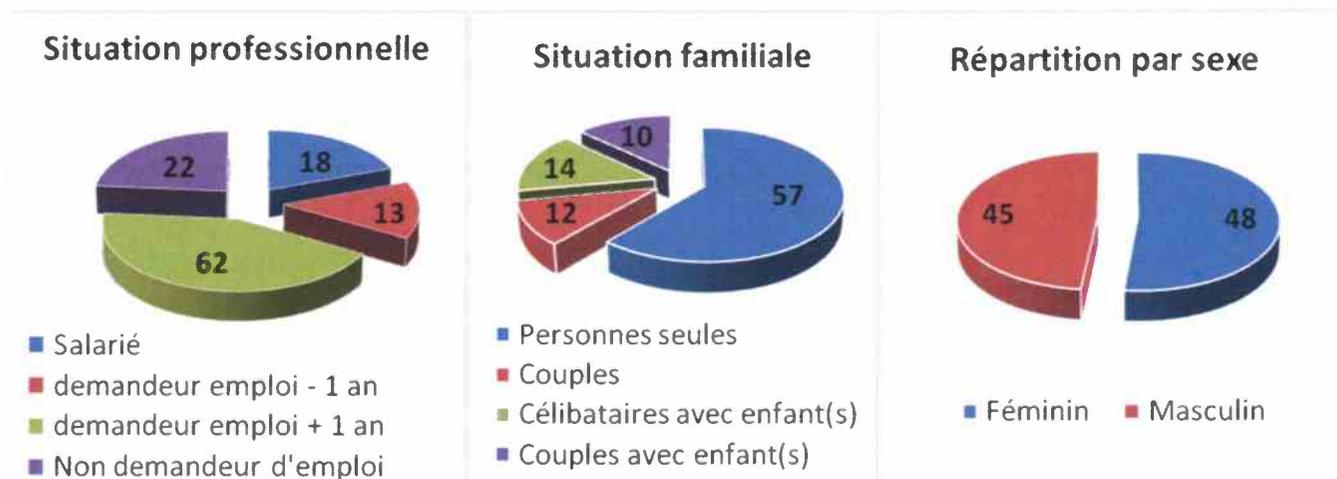
🔗 **L'accompagnement individuel**

Typologie des personnes accueillies :

- des personnes de la commune orientées par les services du département donnant lieu à l'établissement d'un Contrat d'Engagement Réciproque (CER) soit 70%.
- des personnes du territoire de la Communauté de Communes Terre d'Eau ressentant un besoin auquel les ateliers d'insertion peuvent répondre soit 30%.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Personnes suivies dans l'année	87	70	85	87	92	93
Personnes entrées	12	30	37	32	42	41
Personnes sorties	43	20	33	35	37	21*

* 6 réorientations (autre référent ou Pôle Emploi), 6 déménagements, 5 reprises d'emploi/formation, 2 radiations du dispositif RSA, 2 ouvertures de droits à la retraite.



En 2021, le Conseil Départemental a défini de nouveaux critères de répartition destinés à orienter les bénéficiaires selon quatre axes principaux :

- la veille avec un accompagnement allégé soit deux rencontres par an,
- la mobilisation sociale pour lever les freins,
- l'accompagnement socioprofessionnel avec une mobilisation intensive sur un projet d'insertion professionnelle,
- l'accompagnement professionnel pour les personnes autonomes et disponibles à la recherche d'un emploi.

Suite à cette nouvelle répartition, le CCAS de Vittel n'est concerné que par les deux premiers axes. Avec un équivalent temps plein égal à 1,3, les référentes RSA se verront orienter une trentaine de personnes en veille et une centaine en mobilisation sociale (soit une augmentation de 40 %).

🔗 **Accompagnement collectif**

Les référentes proposent des temps collectifs pour permettre à chaque bénéficiaire d'être acteur de son insertion et de trouver sa place dans la société.

Plusieurs ateliers collectifs ont été mis en place avec l'aide de professionnels :

- l'atelier sophrologie (bien-être et relaxation),
- l'atelier écriture (laisser libre cours à son imagination et améliorer son expression orale),
- l'atelier informatique (téléprocédure, création d'un compte personnel,)
- l'atelier art plastique (créativité et contribution aux manifestations de la ville).

Ces ateliers seront reconduits en 2021 si la situation sanitaire le permet.

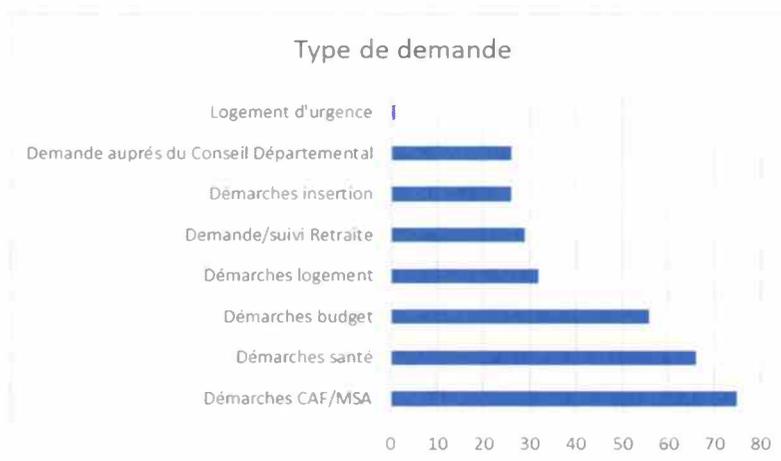
Des actions ponctuelles ont également eu lieu au cours de l'année :

- Participation à deux conférences à la médiathèque de Vittel sur l'histoire de Victor NOIR et la naturopathie,
- Initiation au yoga et à l'art de peindre,
- Découverte de la pratique du zentangle (dessin structuré et répétitif aux vertus apaisantes),
- Animation du jeu « monnaie d'échange » sur la gestion budgétaire,
- Visite guidée du parc et de la galerie thermale de Vittel,
- Visite guidée du site culturel de Domrémy-la-Pucelle (maison de Jeanne d'Arc, exposition et visionnage d'un court métrage).

L'accompagnement collectif s'inscrit également dans des actions de prévention (addiction, vaccination, nutrition...) qui seront toutes reconduites.

➤ **l'aide sociale légale et facultative**

En 2020, la conseillère en économie sociale et familiale a accueilli 311 personnes au sein du bureau d'aide sociale.



En 2021, les dispositifs d'aides sociales sont maintenus. Le CCAS conserve ainsi son rôle de proximité, de souplesse d'intervention et de travail en partenariat.

L'accueil, l'information, l'orientation et le conseil occupent un rôle important au sein du service, l'accompagnement dans les démarches administratives restant la principale demande des usagers.

Concernant la domiciliation des personnes sans domicile stable, 22 personnes ont pu en bénéficier en 2020 (contre 20 en 2019 et 2018), et 5 d'entre elles ont pris fin en cours d'année pour divers motifs (domicile stable ou non présentation pendant plus de trois mois).

S'agissant des demandes de logement social, le bureau d'aide sociale a émis un avis concernant 213 demandes envoyées par Vosgelis (contre 120 en 2019 et 161 en 2018). Le principal motif de demande de logement social reste la conformité du logement actuel (charges trop élevées, logement trop petit/trop grand), ainsi que le rapprochement des services et de la famille.

Les dépenses de solidarité s'inscrivent principalement dans le cadre de l'aide sociale facultative.

Le CCAS participe principalement aux achats alimentaires, aux frais de gestion courante des familles et plus particulièrement aux impayés relatifs à l'eau, l'électricité et le chauffage, en augmentation croissante depuis plusieurs années.

Les demandes d'aides financières émanent notamment de publics bénéficiaires de minima sociaux mais également des « travailleurs pauvres ».

En 2021, l'ensemble des aides facultatives est reconduit pour une enveloppe budgétaire similaire à celle de 2020.

➤ La prévention

Le CCAS développe une politique de prévention destinée à accompagner la population. Il vise ainsi à atteindre plusieurs objectifs comme rendre le public acteur de sa santé, rompre l'isolement, améliorer le quotidien, faciliter la mobilité, promouvoir la citoyenneté et l'engagement dans la collectivité ou encore apporter un soutien aux familles.

↳ **Le PREPS (Point Relais en Education et Promotion de la Santé)**

Le PREPS propose ses outils pédagogiques sous forme de prêt aux professionnels du secteur. En raison de la crise sanitaire, seulement 9 personnes ont emprunté des outils en 2020.

Le fonctionnement du PREPS sera poursuivi en 2021, dans le respect des règles sanitaires (désinfection des outils, respect des règles sanitaires,...).

À destination des seniors

Le soutien aux seniors reste une priorité. Les orientations du CCAS sont destinées à favoriser leur autonomie et à faciliter leur vie de tous les jours. En raison de la crise sanitaire, certaines actions de 2020 sont reportées en 2021.

↳ **Mise en place de la cellule « Solidarité Vittel – COVID19 »**

Durant la 1^{ère} période de confinement, le CCAS de Vittel a mis en place une veille téléphonique auprès des seniors afin de s'assurer de leur bonne santé physique et mentale. Le bailleur social Vosgelis et l'association MONALISA se sont également mobilisés à nos côtés pour apporter aux personnes inquiètes et démunies un soutien psychologique.

Suite à un signalement ou un appel, plus d'une centaine de personnes ont pu être régulièrement appelées et faire part de leurs difficultés.

Le CCAS s'est également chargé de mettre en relation une vingtaine de bénévoles avec les associations et les professionnels du secteur (fabrication et distribution de masques, portage de repas et de bouteilles d'eau, ...). Le réseau de bénévoles Entraide COVID 19 Vittel et la Croix-Rouge ont organisé un circuit de distribution d'aides alimentaires dans le respect des règles sanitaires.

Lors de la 2^{ème} période de confinement, la cellule « Solidarité Vittel – COVID19 » a été réactivée.

Le CCAS est à nouveau en première ligne pour répertorier les besoins et mettre en relation tous les protagonistes et les interactions solidaires sur le territoire.

↳ **Le colis de Noël**

Compte tenu de la crise sanitaire, et afin de protéger les aînés vittellois, une distribution de colis gastronomiques s'est substituée en 2020 au traditionnel repas des aînés.

L'opération « Colis gastronomique » a suscité un réel intérêt puisque 594 personnes se sont inscrites et ont eu le plaisir de recevoir un colis de Noël composés de produits régionaux et confectionnés par des prestataires locaux. Selon les circonstances sanitaires en fin d'année 2021, l'opération pourrait être reconduite.

↳ **La Saint-Nicolas**

La tournée du Saint-Nicolas n'a pu se faire en 2020 mais sera programmée en 2021 dans les lieux fréquentés par les seniors : Vittel Accueil, AIR et à la maison de retraite du Petit Ban.

La livraison de gâteaux, qui s'est faite malgré tout en 2020, sera également reconduite en 2021.

↳ **Les bons d'achat**

Depuis de très nombreuses années, des bons d'achat sont distribués aux vittellois de plus de 70 ans, non imposables sur le revenu. Ils permettent à chaque bénéficiaire de recevoir 35 € (1 personne) ou 50 € (couple) à dépenser dans les commerces locaux pendant les périodes de Noël.

Cette action sera, bien sûr, reconduite en 2021, sur inscription, comme en 2020.

À destination des jeunes

↳ **La bourse au permis de conduire**

Le dispositif de la bourse au permis de conduire se poursuivra en 2021. Pour mémoire, il consiste en la prise en charge financière par le CCAS de Vittel d'une partie du coût du permis de conduire (650 €), en échange d'une activité bénévole à la vie locale de 50 h, effectuée par des jeunes âgés de 18 à 25 ans. En 2019, le dispositif a été étendu aux 16-17 ans à compter de septembre, moyennant 35h de bénévolat et 420 € d'aide.

Depuis fin 2014, 34 jeunes ont bénéficié de ce dispositif soit un budget total de 22 100 €.

↳ **Les chantiers jeunes**

Les Chantiers Jeunes s'adressent aux jeunes de 15 à 17 ans. Les jeunes ont bénéficié d'un bon d'achat de 120 € et de deux animations soit :

- Un atelier d'improvisation théâtrale pour cibler le développement personnel et les relations au sein d'un groupe
- Une animation sur les risques routiers et les conduites addictives en juillet
- Une animation sur le tri des déchets ménagers en août

En 2020, 24 jeunes ont été sélectionnés sur six semaines à raison de quatre jeunes par semaine.

Cette action est financée par la Caisse d'Allocation Familiale des Vosges et le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Pour 2021, le CCAS envisage de poursuivre cette action, dans les mêmes conditions, en les faisant participer à un chantier conséquent avec l'aide des services techniques de la ville.

↳ **Les mentions BAC**

En 2020, huit bacheliers ont été récompensés par la ville de Vittel pour l'obtention d'une mention Très Bien, et ont reçu chacun deux entrées aux Thermes de Vittel (carte cad'O parcours sensation) ainsi que deux bons d'achat. Ce dispositif, qui existe depuis plusieurs années, sera reconduit en 2021.

↳ **Réseau « EDUC TA SANTÉ »**

Le CCAS et le centre social La Toupie ont engagé depuis 2016 un partenariat pour coordonner le réseau EDUC TA SANTÉ. L'objectif principal réside dans la mise en place d'actions de prévention santé à destination des jeunes âgés de 14 à 25 ans sur le territoire (classes de 3^{ème} et 3^{ème} pro des collèges de Vittel et Contrexéville, les classes du lycée professionnel et de la MFR de Bulgnéville et les jeunes de la Mission Locale et de la MECS de Remoncourt). Ces actions bénéficient du soutien financier de l'ARS et du Conseil Régional.

En raison de la crise sanitaire, certaines actions n'ont pas été réalisées, et l'organisation pour 2021 est encore incertaine.

À destination des familles

↳ **Le carnet 1^{er} sourire**

Existant depuis de très nombreuses années, le carnet premier sourire sera toujours délivré aux parents, à la naissance d'un 3^{ème}, 4^{ème}, ... enfant. En 2020, deux carnets d'un montant de 765 € chacun ont été offerts à des parents pour la naissance de leur 3^{ème} enfant.

↳ **Journée mondiale du refus de la misère**

Annulée en 2020 en raison de la crise sanitaire, le CCAS participera à cette journée en 2021, sur un thème qui reste à définir par les organisateurs de l'opération au niveau national, et sous réserve des conditions sanitaires du moment.

À destination des enfants

↳ **Activités périscolaires**

Les animations de prévention seront reconduites en 2021 lors des mercredis récréatifs avec le service jeunesse sur les thématiques de l'hygiène des mains et de l'utilisation excessive des écrans.

↳ **Activités scolaires**

Depuis plusieurs années, et encore en 2021, le CCAS coordonnera des animations de prévention santé dans les classes de CM1 et CM2 du groupe scolaire du Haut de Fol.

L'équipe pluridisciplinaire est composée du Centre Médico Psychologique pour Enfants et Adolescents de Vittel, de la Maison l'Enfance, de l'infirmière scolaire du secteur et de deux agents du CCAS.

↳ **Fête du jeu**

Depuis quelques années, le CCAS est membre du collectif petite enfance. Malheureusement, en raison de la crise sanitaire, la Fête du Jeu 2020 n'a pas pu avoir lieu. Le CCAS souhaite malgré tout maintenir sa participation pour 2021.

III. LES PERSPECTIVES 2021

ATELIERS SENIORS

Programme 2020 des Goûters Pratiques Seniors (GPS) reporté en 2021

En raison de la pandémie de Covid-19, le programme 2020 mis en place par le CCAS a été suspendu en mars 2020. Afin de protéger nos aînés, toutes les actions suivantes ont été reportées en 2021.

- Ateliers vitalité avec l'ASEPT Lorraine
- Ateliers mémoire « PEPS Eurêka » avec l'ASEPT Lorraine
- Atelier sommeil avec Brain Up
- Ateliers numériques sur la tablette tactile et découverte de Windows avec Sos Futur
- « Forum seniors » le 24 mars 2020 à la salle du Moulin

- Ateliers « Nutrition et numérique » avec le Cnam
- Ateliers d'écriture et découverte de l'opéra
- Sortie intergénérationnelle avec les bénéficiaires du RSA : visite de l'opéra suivie de la représentation du « Barbier de Séville » à Nancy
- Ateliers de sophrologie
- Ateliers pour apprendre les bases de la langue des signes avec l'URAPEDA
- Atelier intergénérationnel avec les enfants du périscolaire autour de la langue des signes avec l'URAPEDA
- Atelier « les gestes de premiers secours » avec l'Automobile Club



Hébergement temporaire

Lorsque le CCAS est confronté à une situation d'urgence, notamment dans le cas d'une personne privée de domicile, l'hébergement provisoire se fait par la mise à l'abri dans un hôtel.

La ville de Vittel étant dépourvue de Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), le CCAS a souhaité réagir afin d'apporter une solution rapide face à l'urgence de certaines situations (personnes victimes de violences ou de sinistres).

Des travaux de réfection dans un logement appartenant à la ville de Vittel ont donc été entrepris. L'appartement en question sera entièrement équipé pour accueillir des personnes privées de domicile dans l'attente d'une solution durable et adaptée.



Deux entités complémentaires à la Maison Ressources

Suite à la labellisation et la venue de France Services à la Maison Ressources, il est envisagé d'aménager le 1^{er} étage pour permettre à France Services de se développer et d'accueillir tous les partenaires. La réunion du CCAS et de France Services au même endroit représente un atout indéniable pour le territoire. Une étude préalable à hauteur de 50 000 € a été budgétisée par la ville et devrait être réalisée cette année.



Installation d'un centre de vaccination

La ville de Vittel a candidaté pour être labellisée « Centre de vaccination ».

Depuis début février 2021, l'organisation de la vaccination pour les 75 ans et plus se déroule au palais des congrès de Vittel.

Le CCAS est chargé d'inscrire les seniors qui souhaitent se faire vacciner. Les informations sont ensuite transmises au centre afin que celui-ci accueille les personnes âgées dans le respect des règles sanitaires.

Interventions des membres du Conseil d'administration

Dans le cadre du contexte actuel très compliqué, Monsieur le Président informe que la ville de Vittel a subi une perte de recettes très importante en 2020 (soit environ 340 000€), notamment suite à la fermeture de la piscine et du cinéma, les recettes des services n'étant pas compensées par l'État. À ce jour, il n'y a toutefois pas assez d'éléments permettant d'évaluer l'impact sur les recettes fiscales de la ville.

A propos des dotations, il fait remarquer que la ville ne bénéficie pas de certaines car les taux d'imposition vittellois sont relativement bas au regard de la moyenne nationale.

Monsieur le Président souligne que les régions ont également été impactées par la crise sanitaire suite à l'augmentation des aides financières versées exceptionnellement aux lycées, aux élèves et à leurs familles.

Concernant l'installation de France Services (FS) dans les locaux de la Maison Ressources, Sylvie VINCENT se félicite du nombre important de rendez-vous déjà pris par l'agent depuis le 30 novembre 2020. Les personnes qui ne possèdent pas le matériel nécessaire ou qui habitent dans une zone blanche, ont recours à la FS pour la dématérialisation de leurs démarches administratives. Il s'agit d'un ensemble de services pour le territoire, au-delà de la communauté de communes.

Cependant, les deux accueils étant installés l'un en face de l'autre, la configuration actuelle ne permet pas d'assurer une confidentialité optimale.

Lors d'une réunion avec la Communauté de Communes Terre d'eau prévue le 02 mars 2021, Sylvie VINCENT évoquera la nécessité de développer la FS en aménageant l'étage de la Maison Ressources sachant que ces travaux pourraient bénéficier d'une subvention à hauteur de 80%.

Monsieur le Président informe que le Département pourrait gérer toutes les maisons France Services dans quelques années.

Monsieur le Président souligne l'implication du CCAS lors du premier confinement et félicite les agents.

Sylvie CONRAUX demande si le chiffre de 400 logements vacants tient compte des logements destinés aux curistes.

Monsieur le Président répond par l'affirmative. Il signale en outre que le marché de l'immobilier à Vittel se porte plutôt bien.

Patrick FLOQUET ajoute que le montant de la part de taxe sur les droits de mutation revenant à la ville augmente tous les ans, ce qui est un bon indicateur économique.

Sylvie VINCENT souligne également que les demandes de logement à Vosgelis sont de plus en plus nombreuses, et qu'il est difficile d'y répondre favorablement.

Geneviève GUNEY s'étonne de l'augmentation des ventes immobilières alors que la population diminue. Monsieur le Président précise que la population totale vittelloise ne baisse pas mais que les jeunes sont recensés dans leur lieu de résidence universitaire.

Concernant les actions du CCAS, Sylvie VINCENT évoque une augmentation du nombre des bons d'achat de fin d'année suite une communication plus large effectuée auprès des séniors. Elle déplore l'annulation ou le report de certaines animations, comme la fête du Jeu qui réunissait diverses associations, ou les Goûters Pratiques Séniors. Cependant, les séniors ont été très satisfaits de recevoir un colis gourmand en remplacement du repas des aînés.

Sylvie VINCENT apporte des précisions quant à la création d'un hébergement temporaire destiné aux personnes sinistrées. Intentionnellement, le CCAS n'a pas souhaité créer d'hébergement d'urgence car ceux-ci relèvent du dispositif du 115. Le CCAS a choisi de venir en aide aux personnes sans domicile fixe en leur proposant si nécessaire une nuit ou deux à l'hôtel dans l'attente d'une prise en charge par le 115 ou un centre d'accueil.

Concernant le centre de vaccination, Monsieur le Président souligne la forte implication de la ville, du CCAS et de la Communauté de Communes Terre d'Eau (CCTE), ainsi que des professionnels de santé, des bénévoles et des élus, ce qui profite à tout le bassin de vie.

Le service de transport proposé par la CCTE a permis aux habitants des villages alentours d'accéder plus facilement au centre de vaccination de Vittel. Les bénévoles sont également mis à contribution pour le transport.

Grâce au travail d'équipe entrepris par les agents et la mise en place d'une ligne dédiée, les rendez-vous ont été pris dans un climat serein, sécurisé et efficient.

Patrick FLOQUET espère pouvoir annoncer prochainement l'arrivée de nouveaux vaccins.

Monsieur le Président souhaite transmettre des éléments statistiques concernant le Point d'Accès aux Droits (PAD) de Vittel créé en 2019 dans les locaux de la Maison Ressources.

	Avocats	Ecrivain public	Délégué défenseur des droits	ADC France	TOTAL
2019	44	3	20	23	90
2020	40	3	6	32	81
TOTAL	84	6	26	55	171

Malgré la crise sanitaire, Monsieur le Président se félicite d'une fréquentation élevée.

Sylvie VINCENT souligne que la présence du PAD à la Maison Ressources a contribué à la venue de la FS à Vittel.

Sylvie VINCENT fait part des félicitations émises par les services du Département installés à la Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale (MSVS) quant au travail effectué par les référentes insertion.

Sylvie CONRAUX demande si le profil des bénéficiaires RSA a évolué suite à la crise sanitaire. Sylvie VINCENT lui répond par la négative mais relève une augmentation du nombre de personnes ayant une cinquantaine d'années.

Afin de faciliter l'accès à l'emploi des jeunes et des BRSA, Monsieur le Président souhaite profiter de la présence des dispositifs de la Mission Locale sur le secteur pour mettre les chefs d'entreprise en relation avec les jeunes.

Sylvie VINCENT regrette l'annulation du forum de l'emploi qui permettait aux recruteurs de communiquer leurs offres d'emploi.

En l'absence d'autres interventions, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale prend acte de la tenue du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2021.

5) Questions diverses

Monsieur le Président s'enquière de l'avis des membres présents quant à leur ressenti sur la situation actuelle.

Geneviève GUNEY, Présidente de l'association l'Escale, souhaite développer ses activités extérieures car elles procurent un bienfait aux jeunes en insertion, lesquels sont de plus en plus nombreux à retrouver un emploi ou une formation.

Christine PECHEUR signale, quant à elle, une fréquentation plus importante à la Croix-Rouge des personnes habitants les villages alentours.

Concernant le bureau d'aide sociale, Sylvie VINCENT précise que le CCAS n'a pas délivré davantage de bons alimentaires. Grâce à un partenariat avec la Maison de l'Enfance permettant une meilleure connaissance des familles en difficultés, aucun signalement n'a été fait.

Marie GROSJEAN informe de l'ouverture d'une antenne des Restos du Cœur à Lamarche. Selon elle, la hausse des bénéficiaires devrait se faire ressentir à la fin de l'année 2021.

Sylvie CONRAUX fait part de la création d'un point conseil budget au sein de l'UDAF d'Epinal. Ce service, gratuit et anonyme, est assuré par un juriste qui se charge de rediriger les personnes vers les professionnels compétents.

Françoise PIGENEL signale que les personnes âgées sont volontaires pour se faire vacciner. Monsieur le Président invite les séniors à contacter rapidement le centre de vaccination pour s'inscrire.

Véronique GROSSIER déplore une chute significative des dons lors de la collecte de février dernier.

Monsieur le Président craint que les aides de l'État ne soient pas suffisantes ou que les entreprises rencontrent des difficultés pour rembourser les prêts garantis par l'État. Des plans de redressement seront malheureusement nécessaires et le risque d'augmentation du nombre de personnes qui se tourneront alors vers le CCAS ou les associations caritatives.

Nicole GEORGES souligne la difficulté pour recruter des aides à domicile.

Yonny LUCAS dresse le même constat. Par ailleurs, il déplore l'arrêt brutal de la distribution de masques par les services de l'État. Désormais, chaque organisme finance l'achat des masques et des gants nécessaires à la protection de leurs salariés, ce qui représente un effort financier important.

En l'absence d'autres questions et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

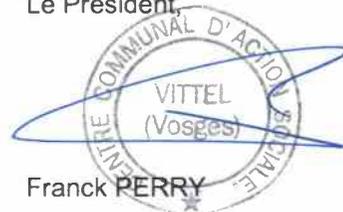
Vittel, le 23 février 2021

Le secrétaire de séance



Christine PECHEUR

Le Président,



Franck PERRY